



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22678
6 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de constituer sous son autorité une Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Au paragraphe 5 de cette résolution, le Conseil a notamment prié le Secrétaire général de le tenir pleinement informé de tout fait nouveau. Le présent rapport rend compte des faits nouveaux relatifs à la Mission survenus au cours de la dernière phase de ses opérations, qui a commencé le 1er octobre 1990 et pris fin le 31 mai 1991. On trouvera dans mon rapport du 10 octobre 1990 au Conseil de sécurité (S/21860) des informations sur la phase précédente.

I. COMPOSITION, COMMANDEMENT ET DEPLOIEMENT

2. La Mission est toujours placée sous le commandement du chef du Groupe d'observateurs militaires, le général de brigade Péricles Ferreira Gomes (Brésil).

3. Au 31 mai 1991, la Mission était constituée de 61 observateurs militaires des Nations Unies, répartis comme suit :

Algérie	6
Argentine	6
Brésil	7 a/
Congo	6
Espagne	6
Inde	6
Jordanie	6
Norvège	6
Tchécoslovaquie	6
Yougoslavie	6
	—
Total	61
	==

a/ Y compris un médecin.

4. Dix-huit fonctionnaires internationaux et 13 agents locaux étaient affectés à la Mission.

5. Le quartier général de la Mission restait situé à Luanda et ses équipes militaires étaient réparties entre les ports de Cabinda, Lobito et Luanda et l'aéroport de Luanda. Elles y assuraient une surveillance 24 heures sur 24 et enregistraient les mouvements de tous les personnels et matériels militaires cubains sortant d'Angola ou y pénétrant.

II. OPERATIONS

6. Au cours de la période à l'examen, les procédures mises au point au début de 1989, dont il est fait mention dans mon rapport du 10 mai 1989 (S/20625, par. 8), ont continué de donner satisfaction et de permettre à la Mission de tenir un compte précis de tous les mouvements de personnel et de matériel militaires cubains sortant d'Angola ou y pénétrant.

7. Le retrait des troupes cubaines s'est accéléré sensiblement au cours des mois d'avril et de mai 1991. Le 22 mai, j'ai été informé de la décision prise par les Gouvernements angolais et cubain d'achever le retrait plus d'un mois avant la date prévue (voir S/22644). En conséquence, le 25 mai, la Mission a assisté à une cérémonie marquant l'achèvement du retrait d'Angola de 50 000 militaires cubains au total ainsi que de leur matériel militaire. Le Président de l'Angola et le Vice-Président de Cuba, ainsi que de nombreuses autres personnalités éminentes des deux pays assistaient à la cérémonie. Le document certifiant l'achèvement du retrait a été signé, en présence du Chef du Groupe d'observateurs militaires de la Mission, par le Ministre angolais de la défense et le commandant des forces cubaines.

8. Entre le 1er octobre 1990 et le 25 mai 1991, il y a eu au total 14 165 départs (chiffre net) de militaires cubains, ce qui porte à 50 000 exactement le total net des départs enregistrés et vérifiés par la Mission depuis le début du retrait du personnel militaire cubain, le 10 janvier 1989 (voir annexe). On se souviendra qu'aux termes de l'accord bilatéral signé par l'Angola et Cuba le 22 décembre 1988 (voir S/20345, appendice), 50 000 militaires cubains au total (soit 100 % des forces militaires cubaines) devaient avoir été retirés au 1er juillet 1991.

9. Outre le personnel militaire, des chars, des véhicules blindés de transport de troupes, des pièces d'artillerie automotrices ou non, d'autres véhicules militaires, du matériel de génie militaire, des hélicoptères, des avions, une grande quantité de munitions et autres fournitures militaires appartenant aux forces cubaines en Angola ont été retirés, et leur retrait a été enregistré en détail par la Mission.

10. Au cours de la période considérée, la Mission n'a reçu aucune information concernant la présence effective ou soupçonnée de troupes cubaines au sud du tracé ajusté du 13e parallèle.

11. J'ai encore une fois le plaisir de signaler que le Gouvernement angolais ainsi que les autorités militaires cubaines en Angola ont apporté leur entière coopération à la Mission. La Commission mixte [voir S/20338, par. 9 a)], chargée de coordonner la vérification par les Nations Unies du repli et du retrait des troupes cubaines et de régler tous problèmes qui pourraient surgir, a continué à se réunir à intervalles réguliers au cours de la phase considérée et a beaucoup aidé la Mission à s'acquitter avec succès de son mandat.

12. Aucune plainte ni aucune information concernant la présence de troupes cubaines en Angola n'a été reçue depuis que la Mission a vérifié l'achèvement du retrait des troupes cubaines le 25 mai 1991.

III. CONCLUSIONS

13. Comme il est indiqué ci-dessus, la Mission s'est acquittée pleinement et efficacement du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 626 (1988). Je voudrais exprimer ma gratitude aux Gouvernements angolais et cubain pour leur décision d'achever le retrait cinq semaines avant la date prévue, ce qui a permis à la Mission de consacrer toutes ses ressources aux nouvelles tâches qui lui sont assignées par la résolution 696 (1991) du Conseil de sécurité, en date du 30 mai 1991.

14. Le succès de la Mission démontre une fois encore l'efficacité qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies peut avoir lorsqu'elle bénéficie de la pleine coopération des parties concernées. Le mérite de ce succès revient aussi aux gouvernements qui ont envoyé à la Mission des observateurs militaires, ainsi qu'au Chef du Groupe d'observateurs militaires, le général Péricles Ferreira Gomes, et au personnel militaire et civil placé sous son commandement, qui doivent être félicités de l'énergie et de la compétence avec lesquelles ils ont mené à bien leur tâche. Leur compétence et leur dévouement aideront sans aucun doute la Mission à s'acquitter des tâches nouvelles et complexes qui l'attendent.

ANNEXE

Nombre de militaires retirés au 31 mai 1991

